

## Les services tutélares de Lozère s'associent pour lancer une campagne de sensibilisation autour du métier de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

*Afin de mieux faire connaître et de valoriser le métier de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM), les trois services tutélares de la Lozère – l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales de Lozère), l'ATL (Association Tutélaire de Lozère), et l'ATAL (Association Tutélaire Aveyron Lozère) – unissent leurs forces dans une campagne de sensibilisation.*

### Une campagne commune pour valoriser un métier essentiel

À partir d'octobre 2024, l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales de Lozère), l'ATL (Association Tutélaire de Lozère), et l'ATAL (Association Tutélaire Aveyron Lozère), trois acteurs de la protection juridique en Lozère, lancent une **campagne de sensibilisation** auprès du grand public et de leurs partenaires afin de rappeler **l'importance du métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)**.

Avec cette campagne, les trois entités entendent renforcer la visibilité du métier de MJPM, et le rendre plus attractif, notamment pour les jeunes générations et les professionnels en quête de reconversion.

*« L'objectif de la campagne est de sensibiliser efficacement l'opinion sur le rôle central de ce métier dans le cadre de la protection des personnes. En rejoignant ce secteur, les professionnels ont l'opportunité de travailler dans un domaine où l'humain est au cœur des préoccupations, en accompagnement des plus vulnérables. Travailler comme mandataire judiciaire au sein d'un service, c'est intégrer une équipe pluridisciplinaire où les compétences sont mises en commun pour garantir la sécurité et la qualité de l'accompagnement »* expliquent les associations.

Cette campagne collective, qui découle de plusieurs années de collaboration témoigne de l'expertise des trois services : les associations offrent une vision plus complète et plus juste de l'activité tutélaire.

### Un impact significatif sur le tissu social de Lozère

Depuis leur création, l'UDAF, l'ATL et l'ATAL jouent un rôle clé en Lozère, où les trois équipes, rassemblant une cinquantaine de professionnels, accompagnent **1 500 personnes**, sur décision des juges des contentieux de la protection et avec un financement de l'Etat.

Dans l'exercice de leurs mandats, les services contribuent à l'inclusion sociale des personnes vulnérables, veillent à leur accès aux droits et soutiennent leur pouvoir d'agir. Leur impact sur le territoire est indéniable : elles travaillent en collaboration avec les acteurs locaux, médico-sociaux, judiciaires et administratifs ainsi que les familles.

Le rôle essentiel des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs reste insuffisamment reconnu. Pourtant, leur action permet de prévenir les risques liés à la pauvreté, au sans-abrisme, aux ruptures de soins, aux maltraitances et favorise le répit des aidants.

En outre, leurs actions génèrent plus d'un milliard d'euros de gains socio-économiques par an, résultant de la réduction des coûts liés aux problématiques sociales : **chaque euro investi dans la protection des majeurs économise 1,5 euro sur les finances publiques**<sup>1</sup>.

Contact Presse :

Ambre Saclier – Agence Nats

[ambre.saclier@agencenats.fr](mailto:ambre.saclier@agencenats.fr)

06 11 02 65 17

**Visuels de la campagne sur demande.**

**Pour toute demande de renseignement ou de reportage in situ, merci de nous contacter par retour de mail.**

**À propos de l'Association Tutélaire de Lozère (ATL) :**

Association à but non lucratif créée en 1978, ATL accompagne 700 individus sur le département de la Lozère. Les mesures prononcées par les Juges des Contentieux de la Protection du Tribunal Judiciaire de Mende sont exercées par 8 Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) et des salariés qui les accompagnent. Les missions de l'association reposent et sont encadrées par le Code de l'Action Sociale et des Familles puisque ses services répondent aux obligations des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://tutelle-lozere.com/>

**À propos de l'association de ATAL :**

L'ATAL est une association Loi 1901 gérant deux services mandataire judiciaire à la protection des majeurs sur les départements de l'Aveyron et de la Lozère. 800 personnes sont actuellement accompagnées sur les deux départements, dont 223 sur la Lozère. L'association emploie 25 salariés. Les objectifs principaux de l'association sont de permettre une assistance au quotidien des personnes protégées et des familles, d'assurer la protection, la représentation ou l'assistance et le conseil de la personne protégée et de sa famille, d'accompagner et soutenir la personne protégée en tenant compte de ses besoins et de ses volontés, et de sauvegarder les intérêts matériels de la personne protégée en assurant une saine gestion de son patrimoine et de ses revenus. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.atal.asso.fr](http://www.atal.asso.fr)

**À propos de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Lozère :**

---

<sup>1</sup> Rapport Citizing « Protection juridique de majeurs : et si ça n'existait pas ? », 2020

L'Udaf de la Lozère est une association départementale regroupant 25 associations familiales et 2 000 familles dont la mission est de représenter et défendre les familles de Lozère. Elle anime des services sur le territoire en faveur des habitants, dont un service de protection des personnes majeurs et parfois mineures. Une vingtaine de professionnels qualifiés travaillent au sein de ce service. L'Udaf de la Lozère accompagne des personnes sous mesure de protection juridique dont les mesures nous sont confiées par le « Juge des Tutelles ». Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.udaf48.fr](http://www.udaf48.fr)